



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 29/09/2024

Reçu en préfecture le 29/09/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215900176-20240929-DE24118-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 septembre 2024
Convocation du : 20 septembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt neuf septembre à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIE, Martine COBBAERT, Lahcem AIT EL HAJ, Philémon BRUNET, Hans LANDLER ont délégué respectivement pour les représenter, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Grégory PICKEU, Michel PLOUY, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Benjamin TISON-BEERNAERT

DE24.118

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

☞

Suivant les dispositions de l'Article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *il y a dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal* » :

L'Article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal* » soit 10 pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le nombre d'adjoints proposé.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Benjamin TISON-BEERNAERT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS
Maire

